

Publié le 19 mai 2026

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le trente avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Sylvain sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
23.04.2026  
Date d'affichage  
23.04.2026

-----  
Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	38
Titulaires	37
Suppléants	1
Pouvoirs	4

Votants	42
Quorum	23

Étaient présents : Marie-Françoise ISABEL, Adrien LECERF, Thomas LEROY, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Emily ROMEIN, Pascal LEROY, Céline FOUREZ, Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL, Philippe PIARD, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Nicolas GENS, Yves LEBOURGEOIS, Angélique LEMIÈRE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER-COCAIN, Céline VITCHEM, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Pascal GIRARD (suppléant de Patricia LECOMTE), Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents non excusés : Nathaly MONROCQ

Absents excusés : Florence GUERIN (pouvoir à Adrien LECERF), Michel LAINE (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Christian CALLEJAS, Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Maria MONTERO (pouvoir à Angélique LEMIÈRE), Patricia LECOMTE

Secrétaire de séance : Jacques-Yves OUIN

**Délibération n° 2026/68****Objet : TOURISME ET RAYONNEMENT CULTUREL - Attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de l'Office de Tourisme**

Par délibération en date du 23 octobre 2025, le Conseil communautaire a autorisé le lancement d'une procédure de consultation des entreprises relative aux travaux d'aménagement de l'office de tourisme.

Considérant le rapport d'analyse des offres du groupement de maîtrise d'œuvre, Didier Belzeau Architectes et la SARL ITE,

Considérant que les offres présentées sont jugées économiquement les plus avantageuses au regard des critères de sélection prévus au règlement de consultation ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ Décide de retenir les offres suivantes, économiquement les plus avantageuses, pour un montant total de 480 791.48 € HT :

- Lot n°1 - Restructurations - Gros œuvre :

Société AVENIR BTP -Saint Manvieu Norrey (14740), pour un montant de 160 000 € HT ;

- Lot n°2 – Charpente – Couverture – Étanchéité :  
Société BRUNO – Domfront (61700), pour un montant de 141 369,95 € HT ;
- Lot n°3 – Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie :  
Société LE COGUIC – Soliers (14540), pour un montant de 37 265,71 € HT (offre retenue incluant la variante relative au bardage acier laqué) ;
- Lot n°4 – Plâtreries – Menuiseries intérieures :  
Société ISO14 – Ifs (14123), pour un montant de 61 869,22 € HT ;
- Lot n°5 – Peintures – Sols souples :  
Société GILSON – Colombelles (14460), pour un montant de 16 686,60 € HT ;
- Lot n°6 – Carrelages – Faïences :  
Société CREA SOLS CARRELAGE – Bretteville sur Laize (14680), pour un montant de 11 800,00 € HT ;
- Lot n°7 – Électricité – Chauffage :  
Société VOLTEC Électricité et Systèmes – Fleury sur Orne (14123), pour un montant de 37 000,00 € HT ;
- Lot n°8 – Plomberie – Ventilation :  
Société SCF – Verson (14790), pour un montant de 14 800,00 € HT.

✎ Autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Pour le Président,  
et par délégation  
le Vice-président  
Claude FOUCHER

